

Chèr-e collègue,

Vous trouverez dans ce courrier le **résultat définitif de votre demande** de mutation, 1^{ère} affectation ou réintégration, à l'issue des formations paritaires mixtes académiques (FPMA) ou des CAPA qui ont examiné la phase intra-académique du mouvement.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. De ce point de vue, le mouvement 2014 conjugue des difficultés anciennes et nouvelles aboutissant à soustraire du mouvement général un nombre accru de postes qui devraient y être offerts :

- le maintien du dispositif « ÉCLAIR »,
- la stagiarisation simultanée de nombreux lauréats de concours (2^{ème} concours 2013 et concours "réservés" 2014 à temps plein ; concours "renovés" 2014 à mi-temps).

Aussi, même s'il y a tout lieu de se satisfaire de l'augmentation du nombre de recrutements depuis deux ans et du passage à mi-temps d'une partie des stagiaires, force est de constater que rien ne change pour les autres lauréats et que la fluidité du mouvement en est affectée.

Le travail intensif des élus, y compris durant leurs soirées et week-end, a consisté à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure satisfaction possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation.

C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de **garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles**. En effet, seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus et l'examen contradictoire en FPMA garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Les Commissaires Paritaires du SNES sont résolus à continuer d'exercer dans les FPMA et CAPA le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à **défendre le paritarisme**. **C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous**.

Bien cordialement,

Les commissaires paritaires certifiés et agrégés du SNES-FSU,

T. Meyssonier - F. Claveau - D. Bertrand - M. Bellaigue - X. Gourc
C. Morandat - J.P. Mialot - G. Artaud - M. Sénégas - JL Néflot-Bissuel
F. Lazaro - P. Lebrun - L. Gourc - C. Carré - J.L. Boutin - T. Bouquet
D. Guillard - M. Puerto - S. Fryszman - J.B. Meyroneinc - M. Balzaretta
J. Juge - M. Jacquot - H. Fournel - S. Dusch - P. Gagnaire



Maison du Peuple
29 rue Gabriel Péri
63000 Clermont-Ferrand
04 73 36 01 67
www.clermont.snes.edu
s3cle@snes.edu

Permanences

Du mardi au vendredi
Entre 14 h et 17 h

Calendrier

Affectations TZR : 16 juillet
Réunion SNES TZR : 29 août
14 h 30 à la Maison du Peuple

**Si vous êtes affecté-e sur
ZR, contactez-nous
rapidement pour le GT
du 16 juillet**

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore renouvelé leur adhésion, il est encore temps de le faire.

Désormais, la cotisation syndicale donne droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents et au travail de ses militants.

Adhérez, réadhérez !

